



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS

Président du Conseil Général

Description du poste :

Le Président du Conseil Général est une autorité élue parmi les membres du Conseil Général de la Commune de Bougy-Villars. Il ou elle assure la bonne marche des séances du Conseil et veille au respect des règles démocratiques locales.

Missions principales

1. Organisation et direction des séances du Conseil Général
 - Préparer, convoquer et diriger les séances trimestrielles du Conseil Général.
 - Garantir le bon déroulement des débats, en veillant au respect de l'ordre du jour, du règlement du Conseil et du temps de parole.
 - Maintenir un climat constructif et impartial durant les délibérations.
 - Signer, avec le secrétaire du Conseil, les procès-verbaux et décisions adoptées.

2. Suivi administratif et coordination
 - Collaborer étroitement avec le Bureau du Conseil Général et la Municipalité pour la planification des séances et la transmission des dossiers.
 - S'assurer que les membres du Conseil reçoivent les informations nécessaires à la préparation des séances.
 - Représenter le Conseil Général lors d'événements ou de communications officielles, le cas échéant.

3. Supervision des votations et élections communales
 - Surveiller et garantir le bon déroulement des votations et élections officielles organisées sur le territoire communal.
 - Veiller au respect de la législation cantonale et fédérale en matière de votation.
 - Présider, selon les besoins, les séances de dépouillement ou les cérémonies de proclamation des résultats.

Profil recherché

- Être membre du Conseil Général de Bougy-Villars.
- Faire preuve d'impartialité, d'esprit de synthèse et de rigueur.
- Avoir un bon sens de l'organisation et des qualités de communication.
- Être disponible pour la préparation des séances et les tâches de coordination avec la Municipalité.

Durée du mandat

Le mandat du Président du Conseil Général est en principe d'une année, renouvelable selon les dispositions en vigueur (généralement 5 ans).

Plus de détails :

https://bougyvillars.ch/uploads/18ea716aa316c9446dc1945163d9d111/documents/2019_Reglement_pour_le_Conseil_general_1565701445.pdf